

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 Mars 2021

L' an 2021 et le 16 Mars à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LEDUC Hervé Maire

Présents : M. LEDUC Hervé, Maire,

Mmes : COLLOT Darlène, DOBRISKI Régine, LE TALLEC Catherine,

MM : DEHU Benoît, HEC Pascal, PEDRA Jérôme, RIDET Jean-Marc, SANCHEZ Mathieu

EXCUSE : M. CREPIN Olivier

PROCURATIONS : Mme. MADELENAT Lysiane à Mme. LE TALLEC Catherine

M. DUBOIS André-Michel à Mme. DOBRISKI Régine

Absents : Mmes. CHOLLET Sandrine, DE SA Marie

MM. : DESHAYES Patrick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Château-Thierry

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : LE TALLEC Catherine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

VOTE TAUX DES TAXES 2021

DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR RENOVATION DE QUATRE LUMINAIRES SUR POTEAU BOIS RUE DES ECOLES (3) ET RD (1)

DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR FOURNITURE ET POSE DE 10 PRISES

ILLUMINATIONS

AUTORISATION DE SIGNER UN MANDAT DE VENTE AUPRES D'UN PROFESSIONNEL DE

L'IMMOBILIER POUR LA VENTE DE LA MAISON CADASTREE AC 41

.../...

VOTE DU BUDGET PRIMITIF réf : 2021_06

Le Conseil Municipal après préparation des différents postes du budget passe à son vote.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre financièrement de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 900 000 €
Recettes : 900 000 € (avec report de l'excédent antérieur)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 260 000 €
Recettes : 260 000 € (avec report de l'excédent antérieur)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE TAUX DES TAXES réf : 2021_07

Après examen des documents administratifs reçus en Mairie de la Direction des Services Fiscaux de Laon,

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des deux taxes directes locales :

- **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

TAXE SUR LE FONCIER BATI : 51.82 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 33.40 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION USEDA POUR 4 LUMINAIRES réf : 2021_08

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- **RENOVATION DE QUATRE LUMINAIRES SUR POTEAU BOIS RUE DES ECOLES (3)
ET RD 1003 (1)**

Le coût total des travaux s'élève à **10 102.74 € H.T.**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **5 848.25 € H.T.**

./...

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION A USED A POUR 10 PRISES POUR ILLUMINATION réf : 2021_09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- FOURNITURE ET POSE DE 10 PRISES ILLUMINATIONS

Le coût total des travaux s'élève à **1 882.79 € H.T.**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **1 506.23 € H.T.**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION DE SIGNER UN MANDAT DE VENTE POUR LA MAISON "RUE DU TILLEUL" réf : 2021_10

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à la délibération du Conseil municipal en date du 12/09/2019 et de l'arrêté du 17/09/2019 concernant l'incorporation dans le domaine communal de la parcelle AC 41 située au 4 Rue du Tilleul ;
Bien vacant sans maître depuis plus de 15 ans
dont le propriétaire est décédé le 28/01/2004 ;
Aucun héritier ne s'étant présenté durant cette période, ce bien a été appréhendé par la commune comme bien vacant sans maître, application de l'article 713 du Code Civil.

Nature du bien : Maison et terrain d'une contenance de 2a 14 ca

.../...

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de mandater un professionnel de l'immobilier afin de constituer le dossier de "mise en vente de ce bien"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à mandater et signer le mandat de vente avec un professionnel de l'immobilier
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le Maire informe de la mise en place du registre des personnes vulnérables dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Nombre de personnes et savoir si elles ont été vaccinées.

Monsieur le Maire Clot les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h05.

Vu par Nous, Maire de la Commune de FOSSOY pour être affiché le 17 Mars 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 Août 1884.

En mairie, le 17/03/2021
Le Maire
Hervé LEDUC

